

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-six**

Le **trente avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 24 avril 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN.
M. BODIN. Mme MERLE. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. M. FUMOUX.
Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de PERIGNY : M. GRANGE, pouvoir du titulaire M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LAPALISSE : M. CHERVIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le service
Enfance-jeunesse organise, chaque été, des séjours pour les enfants
et les jeunes :

-Séjour à BERT du lundi 6 juillet au jeudi 9 juillet 2026
4 jours / 3 nuits, couchage sous tente
Activités de plein air
Enfants de 10 à 12 ans

-Séjour à BERT du mardi 15 au vendredi 17 juillet 2026
3 jours / 2 nuits, couchage sous tente
Activités de plein air
Enfants de 7 à 9 ans

-Séjour à BELLENAVES du lundi 20 au jeudi 23 juillet 2026
4 jours / 3 nuits, hébergement en dur
Activités de pleine nature
Jeunes de 13 à 17 ans

Pour bénéficier de son soutien financier, la Caisse d'Allocations
Familiales (CAF) de l'Allier rappelle qu'une modulation des tarifs en
fonction des ressources des familles doit être appliquée.

OBJET :

SÉJOURS ÉTÉ 2026 - TARIFS

Il est proposé d'appliquer la tarification CAF sur les séjours de l'été 2026 (partie modulée : prix d'une journée ALSH au tarif CAF en fonction des ressources de la famille, multiplié par le nombre de jours du séjour), et d'y ajouter une partie fixe comme suit :

- Séjour à Bert de 4 jours et 3 nuits : 36 €
- Séjour à Bert de 3 jours et 2 nuits : 27 €
- Séjour à Bellenaves de 4 jours et 3 nuits : 100 €

Madame la Présidente propose de maintenir la majoration de 10 % appliquée aux familles résidant hors territoire, et de l'appliquer sur la partie fixe du tarif.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente à appliquer les tarifs cités ci-dessus pour les séjours organisés en juillet 2026.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 11 MAI 2026
Publié le : 11 MAI 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »